

Saint-Vincent-du-Lorouer

Sujet : 1839 Orage et superstitions

Référence : Dictionnaire de J.R. Pesche t ;V p.653-654

« Dans plusieurs communes, à Pruillé-l'Éguillé particulièrement, le préjugé qui veut que le son des cloches ait le pouvoir de conjurer l'orage, lorsqu'il est démontré qu'il l'attire, au contraire, en établissant un courant pour le fluide électrique, se transforme en véritable sédition, pour obtenir le son des cloches, contrairement à un sage règlement préfectoral et épiscopal, qui l'interdit en pareille occasion. Les prêtres, disaient les paysans égarés de la contrée, ont fait tomber la grêle sur nos récoltes, pour punir le pays de ce que l'on manque de confiance en leurs enseignements. Trois d'entre eux, qu'ils désignaient, s'étaient réunis, disaient-ils, autour d'un étang de la forêt de Bersay : le plus vieux, armé d'une baguette de coudrier, en ayant touché l'eau, a fait la nuée, d'où est sortie la

grêle dévastatrice. Un autre, occupé au bord d'une fontaine, à faire une opération semblable, a été enlevé par la nuée, et est allé retomber sur une commune voisine ; d'autres, se livrant à de semblables maléfices, ont vu conjurer leur opération par le son des cloches, que se sont hâtés d'ébranler les habitants ; enfin, jusqu'à de pauvres sœurs de charité, avaient été vues dans les nuages, leurs robes pleines de grêles, les semer à poignées sur les champs de ceux qu'elles n'aimaient pas. Et le département de la Sarthe n'est pas le seul où l'ignorance se soit manifestée aussi hideusement en cette occasion. Les journaux du temps, ont rapporté des croyances toutes semblables, manifestées sur d'autres points, notamment aux environs de Nogent-le-Rotrou. »